

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **13 décembre 2011 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens
M. Guy Guénette
Mme Élise Dufresne
M. Mario Santini
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal

M. David Morin, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

165-12-11
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Mario Santini, appuyé par Mme Élise Dufresne et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

166-12-11
Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2011

Il est proposé par M. Mario Santini, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'approuver le procès-verbal du 8 novembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport est déposée au conseil.

167-12-11
Comptes à payer

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'accepter la liste des comptes à payer dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

2011	
Chèques nos C1100320 à C1100379	37 346.62 \$
Paiement Accès D (I) I000450 à I000465	16 450.28 \$
Chèques de salaires nos D1100138 à D1100169	13 646.25 \$
GRAND TOTAL	67443.15 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

168-12-11
Calendrier des séances du conseil pour l'année 2012

Il est proposé par Mme Élise Dufresne appuyée par M. Mario Santini et résolu que les séances du conseil auront lieu à 20h00, au Centre communautaire, situé au 769 Route Principale, Très-Saint-Rédempteur aux dates suivantes pour l'année 2012;

17	Janvier 2012	10	Juillet 2012
14	Février 2012	14	Août 2012
13	Mars 2012	11	Septembre 2012
10	Avril 2012	09	Octobre 2012
08	Mai 2012	13	Novembre 2012
12	Juin 2012	11	Décembre 2012

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avis de motion – projet de règlement concernant les ententes relative à des travaux municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller M. Alexandre Zalac qu'il sera présenté à une prochaine séance ordinaire du conseil un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Avis de motion – projet de règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général

Avis de motion est donné par le conseiller M. Mario Cardinal qu'il sera présenté à une prochaine séance ordinaire du conseil un règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

169-12-11

Adoption des conditions de travail 2012

Il est proposé par Mme Élise Dufresne appuyée par M. Mario Santini et résolu que l'augmentation salariale pour les employés de la municipalité s'établira à 3.3% selon l'indice québécois des prix à la consommation d'octobre 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

170-12-11

Politique de vacances et des congés de maladie des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire préciser ses politiques en matière de gestion des ressources humaines;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac appuyé par Mme Élise Dufresne et résolu que les politiques suivantes soient adoptées et qu'elles remplacent les politiques existentes.

Congés de maladie

Pour les employés salariés, les congés de maladie sont rémunérés à raison de 3 jours (21 heures) par année si la personne travaille 28 heures ou plus par semaine et au prorata si un employé travaille moins que 28 heures (exemple; un employé qui travaille 14 heures par semaine aura droit à 1.5 jour). Les congés de maladie qui ne sont pas pris dans l'année civile en cours peuvent être reportés jusqu'à un maximum de 4 jours (28 heures) en banque au 1^{er} janvier de l'année suivante auxquels s'ajouteront les trois jours de la nouvelle année soit, 7 jours au total. Tout besoin de congés excédent la banque de congé disponible de l'employé seront à ses frais. Un employé qui s'absente pour une durée de plus de deux jours consécutifs devra présenter un billet médical à son retour au travail. Les congés de maladie ne peuvent pas être rémunérés.

Congés spéciaux

Durant le temps des fêtes, le bureau est fermé pour une période de deux semaines et les jours normalement travaillés sont payés en incluant les fériés. Par exemple, un employé municipal qui travaille 4 jours aura 3 jours de congé spéciaux en plus du jour férié par semaine.

Vacances

Pour les employés, voici le tableau des vacances;

1 ^{ère} à la 4 ^e année inclusivement	4% (deux semaines de vacances)
5 ^e à la 11 ^e année inclusivement	6% (trois semaines de vacances)
12 ^e année et plus	8% (quatre semaines de vacances)

Une demande de congé doit être formulée à la direction avec un préavis raisonnable et la décision finale est prise par le directeur général, en collaboration avec le maire, en tenant compte des besoins de la municipalité. La municipalité encourage les employés à prendre leurs vacances à tous les ans mais permet tout de même le report d'un maximum de 4 jours à l'année suivante. Il est à noter qu'il n'est pas possible pour un employé d'avoir plus de 4 jours de vacances reportés en banque au 1^{er} janvier de chaque année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

171-12-11

Délégation de compétences

Il est proposé par M. Mario Santini appuyé par M. Mario Cardinal et résolu que le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser au directeur général pour un montant ne dépassant pas mille (1000\$) dollars dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité pour l'année 2012. Cette délégation ne comprend pas le cas spécifique de contrat pour des services professionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

172-12-11

Corrections au règlement de taxation 2011

CONSIDÉRANT que des erreurs typographiques mineures se sont retrouvées dans le dit règlement;

CONSIDÉRANT que ces erreurs n'ont eu aucune incidence sur le processus de taxation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Mario Cardinal appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'apporter les modifications requises au règlement numéro 184.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

173-12-11

Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2012

Il est proposé par M. Mario Santini appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu de conserver le taux d'intérêt à 11% pour tous les arrrages de l'année 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

174-12-11

Abrogation de la résolution numéro 153-12-09

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 153-12-09 et datée du 18 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a donné un contrat d'une durée de quatre (4) ans pour un montant prévu de vingt-huit mille dollars (28 000\$);

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut mettre fin audit contrat pour des motifs d'ordres publics et que des dépenses de 9536.07\$ ont été réalisées dans le cadre du projet décrit à la résolution portant le numéro 153-12-09;

Il est proposé par M. Guy Guénette appuyé par M. Mario Santini et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution portant le numéro 153-12-09 concernant les honoraires de consultant, de sept mille dollars (7 000 \$) par année sur une période de quatre (4) ans, requis pour les travaux de recherche, de communication, de promotion et de gestion concernant la vocation des deux bâtiments suite à l'acquisition de l'église et du presbytère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

175-12-11

Acceptation de l'offre de service de la firme Massicotte et Dignard

Il est proposé par M. Alexandre Zalac appuyé par M. Mario Cardinal d'accepter l'offre de service de la firme d'architecte Massicotte et Dignard, pour un montant de 8550.00\$ toutes taxes en sus, pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin de déterminer les possibilités de développement de l'ancienne église en centre socio-culturel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

176-12-11

Abrogation de la résolution numéro 144-10-11

CONSIDÉRANT la résolution numéro 144-10-11 datée du 11 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées à la répartition de la dépense dans les différents postes budgétaire;

Il est proposé par M. Paul Cozens appuyé par M. Mario Cardinal et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution portant le numéro 144-10-11 et de la remplacer par la résolution 177-12-11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

177-12-11

Acceptation des travaux de la rue Martin, Cyprès et du parc Cavaléri

Il est proposé par M. Alexandre Zalac appuyé par M. Mario Santini et résolu d'accepter les travaux effectués par les Puits Artésiens G. Lefebvre au montant total de 21404.37\$ toutes taxes incluses. La dépense nette de la facture numéro 28255 au montant de 1628.43\$ sera affecté au poste budgétaire 02-701-50-517 (parc terrain ameublement). La dépense nette de la facture numéro 28282 au montant de 1674.72\$ sera affecté au poste budgétaire 20-320-00-532 (travaux de voirie subventionnés). La dépense nette de la facture numéro 28283 au montant de 17161.81\$ sera affecté au poste budgétaire 02-320-00-531 (travaux de voirie). Ce dernier montant de 17161.81\$ sera couvert en partie par le fonds reporté de voirie 2009 d'un montant de 6555.00\$ et du fonds de voirie 2011 d'un montant de 8241.00\$. L'excédent sera pris à même l'excédent des activités de fonctionnement de l'année 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

178-12-11

Approbation de travaux de petite voirie 2011

Suite à la promesse de subvention accordée par le ministère des Transports, par l'entremise de la députée madame Lucie Charlebois au montant de 10 000 \$;

Il est proposé par M. Guy Guénette appuyé par Mme Élise Dufresne et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses suivantes :

- travaux de voirie effectués sur les rues des Sources, des Colibris, des Hérons, des Cyprès et sur la montée Primeau pour un montant de 9 040,89 \$ toutes taxes incluses;
- travaux de nettoyage de fossé pour améliorer l'écoulement des ponceaux sur la rue des Cyprès en novembre 2011 pour un montant de 1751.60 \$ toutes taxes incluses.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

179-12-11

Octroi du contrat d'analyse d'eau 2012-2014

Ayant reçu deux soumissions et que le plus bas soumissionnaire, à 751.00\$ pour 2012, à 775.65\$ pour 2013 et à 796.70\$ pour 2014 toutes taxes en sus, est la compagnie Environex;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'octroyer le contrat d'analyse d'eau pour les années 2012, 2013 et 2014 à la compagnie Environex.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180-12-11

Combeg

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que son inspecteur soit membre de cette corporation;

CONSIDÉRANT que le coût total de la cotisation est de 301.90\$ toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que son inspecteur travaille à temps égal pour la municipalité de Pointe des Cascades et que cette dernière est disposée à assumer la moitié des frais de cotisation soit un montant de 144.33\$ qui inclut la TVQ seulement;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac appuyé par M. Mario Santini et résolu de payer la cotisation de 301.90\$, toutes taxes incluses, pour l'année 2012 et de facturer la municipalité de Pointe des Cascades pour un montant de 144.33\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

181-12-11

Nomination du représentant et de la remplaçante auprès de Transport Soleil

Il est proposé par M. Paul Cozens appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que le conseiller M. Mario Santini soit délégué pour représenter la municipalité auprès de Transport Soleil inc., et aussi résolu que Mme Élise Dufresne pourra le remplacer lorsqu'il ne sera pas disponible pour l'année 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

182-12-11

Résolution d'appui au projet de complexe aquatique à Saint-Lazare

ATTENDU QUE la ville de Saint-Lazare prévoit la construction d'un complexe aquatique incluant une piscine à 6 corridors et un bassin récréatif;

ATTENDU QUE cette construction bénéficierait à la population de Soulanges et plus particulièrement aux jeunes de notre région par l'entremise de sorties scolaires ou même par des programmes de sports-études;

ATTENDU QUE ce genre d'équipement encourage également l'activité physique chez nos aînés;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Lazare a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Paul Cozens appuyé par M. Alexandre Zalac d'appuyer la demande d'aide financière effectuée par la ville de Saint-Lazare et de transmettre une copie de la présente résolution à notre députée, madame Lucie Charlebois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Assermentation des élus pour le code d'éthique et de déontologie

Tel que stipulé à l'article 49 du code d'éthique et de déontologie, les élus ont prêté le serment qui suit et ils ont signé le registre prévu à cet effet;

«Je, (*nom du membre du conseil*), déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de (*préfet, maire ou conseiller*) dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de (*nom de la municipalité*) et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.».

Période de questions

La séance est levée à 20h20.

Jean Lalonde, maire

David Morin, directeur général
et secrétaire-trésorier